



## **Déclaration liminaire des élu(e)s CGT CAP liste d'aptitude B en A du 22 novembre 2012.**

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons débiter cette CAPL sans dire un mot sur le contexte général : aujourd'hui, nous sommes en effet réunis à quelques jours du premier appel à la grève depuis les changements (ceux-là sont indéniables) de Ministres des Finances et de la Fonction Publique, ainsi que de Directeur Général de la DGFIP.

Si nous insistons en préambule sur ces « changements », c'est que ce sont bien les seuls. En revanche rien sur l'orientation politique de notre Administration, pire une détérioration sur plusieurs points.

Nous constatons que les administrations financières ne sont pas prioritaires dans l'esprit des pouvoirs publics. **Le couperet est tombé récemment : 2023 emplois seront supprimés en 2013 dans nos services. Pour le département des Hautes Pyrénées ce sont 8 suppressions d'emplois qui sont au programme.**

**Comble du mépris directionnel envers les agents, la DGFIP ventile au sein de chacun des départements l'évolution des emplois en intégrant aux suppressions d'emplois un plan de qualification ministériel (PQM) basé sur celui du PLF 2008 . En d'autres termes, la DGFIP navigue totalement à vue, supprime des emplois sans connaître véritablement sa politique en matière d'évolution des différentes catégories.**

Au delà, cette nouvelle saignée dans les effectifs signifie concrètement que le gouvernement a choisi de ne pas se donner les moyens d'appliquer une politique fiscale réellement novatrice. Cet affaiblissement du niveau d'emplois, ne permettra pas aux agents d'exécuter pleinement l'ensemble des missions dévolues aux administrations financières.

Un autre problème a également pris de l'ampleur : **les difficultés budgétaires rencontrées dans les directions.** Dans plusieurs départements, les responsables locaux risquent de ne plus être en mesure d'assurer les dépenses courantes. Face à cette situation, la CGT FINANCES PUBLIQUES vient d'adresser un courrier au Directeur Général pour exiger un abondement immédiat des budgets locaux, afin que les services puissent fonctionner normalement.

Le blocage de la valeur du point d'indice depuis 2010 entraîne une insatisfaction croissante de nos collègues et pèse lourdement sur leurs conditions de vie.

Concernant cette CAPL préparatoire à la confection de la liste d'aptitude de B en A et à l'image de ce qui s'est produit pour la liste d'aptitude de C en B, vous nous indiquez vouloir limiter le nombre de dossiers classés excellent au minimum, compte tenu des incertitudes quant au plan de qualification ministériel.

Preuve s'il en est que ce contingentement n'a rien à voir avec les caractéristiques des dossiers des candidats, mais que c'est la toise budgétaire qui vous sert d'unité de mesure.

**Tarbes, le 21 novembre 2012**

**Syndicat CGT Finances Publiques  
Section des Hautes Pyrénées  
Centre des Finances Publiques de Tarbes  
1 boulevard du maréchal Juin  
65 023 Tarbes cédex 9  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>**

[cgt.ddfip65@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip65@dgifp.finances.gouv.fr)

Au rythme actuel des coupes budgétaires, vous allez en être réduite à instruire à charge un nombre croissant de candidatures .

En effet, aujourd'hui, les postes proposés aux concours diminuent et le nombre de collègues promus par liste d'aptitude va être également restreint.

Cette réduction drastique des promotions est scandaleuse et s'inscrit dans une politique générale d'austérité destructrice pour les services publics.

Nous vous remettons à ce titre la pétition relative au plan de qualification signée par 261 agents du département, qui exprime clairement le refus de cette politique .

Sur la préparation de cette CAP, comme l'année dernière, un élément manque dans les documents que vous nous avez transmis : **le support d'aide à la sélection** (cf page 65 du guide des travaux).

Pourquoi exigeons-nous cette fiche ? Pour la simple raison qu'elle est censée vous guider dans votre démarche de sélection et que nombre d'informations y figurant n'ont pas été portées à notre connaissance, ne figurant pas dans les dossiers des agents remis en consultation.

De plus, et de manière générale, le classement des collègues des deux filières est un exercice marqué par l'opacité. En effet, des collègues, issus de deux filières distinctes, donc notés sur des critères différents, avec des documents différents (comme le tableau synoptique ou bien encore l'avis d'accès au corps supérieur obligatoire pour la seule filière gestion publique), vont être classés ensemble. Le critère de notation sur les 5 dernières années est présentée comme particulièrement objectif alors qu'il suffit dans certains cas d'ajouter une année à cette période de référence pour constater que le cumul des bonifications s'en trouve modifié.

Nous ne développerons pas plus, mais il est clair que pour la CGT le concours doit être la voie de recrutement privilégiée, car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion, considérant que pour de multiples raisons, un certain nombre d'agents ne peut accéder à la promotion par le concours, mais elle revendique la mise en place d'un réel examen professionnel, en substitution à la Liste d'aptitude qui constitue un système privilégiant le mérite en toute opacité.

*Les élu(e)s CGT en CAP inspecteur :*

*Jean Louis Délas  
José Navarro  
Valérie Massip  
Jean Louis Preuilh*